

ANNEXE 3 – arrêté modificatif n° 3

VAUCLUSE

Ouvrages d'art

OUVRAGES DIRMED

Nom de la voie empruntée par les convois	Gestionnaire de la voie empruntée par les convois	Nature de l'ouvrage	Identifiant de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Distance par rapport au point de repère de la voie (PR + abscisse)	Nature du franchissement	Commune	Gestionnaire de l'ouvrage	Caractéristiques maximales des convois			Sens de circulation pour les voies à sens unique	Catégorie du Réseau : 72, 94, 120 T	Code de prescription générale	Réseau TE et Code de prescription particulière
									Largeur maximale (m)	Longueur maximale (m)	Hauteur maximale (m)				
RN7	DIRMED	voie portée	770156	Pont sur le canal du moulin	1+566	canal du moulin	Lapalud	DIRMED	non connue	SO	SO	SO	94T	PG1DIRMED84	
RN7	DIRMED	voie portée	770236	Pont sur le canal du Moulin Rialet	2+366	canal du moulin rialet	Lapalud	DIRMED	non connue	SO	SO	SO	94T	PG1DIRMED84	
RN7	DIRMED	voir franchie	inconnu	giratoire dénivelé RD63	2+507	RN7	Lapalud	CD84	SO	SO	inconnue	SO	94T	PG1DIRMED84	
RN7	DIRMED	voir franchie	inconnu	giratoire dénivelé RD63	2+650	RN7	Lapalud	CD84	SO	SO	inconnue	SO	94T	PG1DIRMED84	
RN7	DIRMED	voie portée	770412	Pont sur la Mayre Boucharde	4+129	La Mayre Boucharde	Lapalud	DIRMED	non connue	SO	SO	SO	94T	PG1DIRMED84	
RN7	DIRMED	voie portée	770433	Pont sur le Lauzon	4+330	Ruisseau Le Lauzon	Lamotte du Rhône	DIRMED	non connue	SO	SO	SO	94T	PG1DIRMED84	
RN7	DIRMED	voir franchie	inconnu	PS SNCF LGV	5+070	RN7	Bollène	SNCF	SO	SO	inconnue	SO	94T	PG1DIRMED84	
RN7	DIRMED	voir franchie	N0007-5+676	Pont n°1-carrefour de la Croisière	5+676	RN7	Bollène	DIRMED	SO	SO	4,84	SO	94T	PG1DIRMED84	
RN7	DIRMED	voie portée	770640	pont sur la Mayre Cayron	6+402	ruisseau La Mayre Cayron	Mondragon	DIRMED	non connue	SO	SO	SO	72T	PG1DIRMED84	
RN7	DIRMED	voie portée	N0077/600	Pont CNR sur le canal de Donzère-Mondragon	7+600	canal CNR de Donzère Mondragon	Mondragon	DIRMED	non connue	SO	SO	SO	72T	PG1DIRMED84	
RN7	DIRMED	voie portée	770872	Pont sur le Lez	8+725	Ruisseau Le Lez	Mondragon	DIRMED	non connue	SO	SO	SO	72T	PG1DIRMED84	
RN7	DIRMED	voir franchie	inconnu	PS de l'A7 (Est et Ouest)	8+290	RN7	Mondragon	ASF	SO	SO	inconnue	SO	72T	PG1DIRMED84	
RN7	DIRMED	voie portée	770969	Pont sur le chemin des CLASTRES	9+690	Chemin des clastres	Mondragon	DIRMED	non connue	SO	SO	SO	72T	PG1DIRMED84	
RN7	DIRMED	voie portée	770977	Pont sur le canal du Moulin	9+771	canal du moulin	Mondragon	DIRMED	non connue	SO	SO	SO	72T	PG1DIRMED84	
RN7	DIRMED	voie portée	771164	Pont sur le ravin de valladas	11+640	ravin de Valladas	Mondragon	DIRMED	non connue	SO	SO	SO	72T	PG1DIRMED84	
RN7	DIRMED	voir franchie	inconnu	PS chemin du Liman	14+270	RN7	Mornas	Mornas	SO	SO	inconnue	SO	72T	PG1DIRMED84	
RN7	DIRMED	voie portée	771460	Pont sur la Mayre Gourgonnier	14+606	La Mayre Gourgonnier	Mornas	DIRMED	non connue	SO	SO	SO	72T	PG1DIRMED84	
RN7	DIRMED	voie portée	771770	Pont sur le Rieu Foyro	17+700	Le Rieu Foyro	Piolenc	DIRMED	non connue	SO	SO	SO	72T	PG1DIRMED84	
RN7	DIRMED	voie portée	772208	Pont sur l'Aygues	22+087	Rivière L'Aygues	Orange	DIRMED	non connue	SO	SO	SO	72T	PG1DIRMED84	PP2DIRMED84
RN7	DIRMED	voie portée	772440	Pont sur La Meyne	24+400	Ruisseau La Meyne	Orange	DIRMED	non connue	SO	SO	SO	72T	PG1DIRMED84	
RN129	DIRMED	voie portée		Pont sur le canal Crillon	0+585	canal Crillon	Avignon	DIRMED	non connue	SO	SO	SO	72T	PG1DIRMED84	
RN86	DIRMED	voie portée	N86/4/500	Pont n°1(PI RN86 / RN07)	0+140	RN7	Bollène	DIRMED	non connue	SO	SO	SO	94T	PG1DIRMED84	PP1DIRMED84
RN86	DIRMED	voie franchie	inconnu	PS SNCF LGV méditerranée	0+608	RN86	Lamotte-du-Rhône	SNCF	SO	SO	inconnue	SO	94T	PG1DIRMED84	PP1DIRMED84
RN86	DIRMED	voie portée	N86/3/100	Pont n°150	1+460	ruisseau	Lamotte-du-Rhône	DIRMED	non connue	SO	SO	SO	94T	PG1DIRMED84	PP1DIRMED84
RN86	DIRMED	voie portée	N86/2/1020	Pont des COMBES	2+1020	ruisseau des combes	Lamotte-du-Rhône	DIRMED	non connue	SO	SO	SO	94T	PG1DIRMED84	PP1DIRMED84
RN86	DIRMED	voie portée	N86/1/500	Pont n°151	3+100	ruisseau	Lamotte-du-Rhône	DIRMED	non connue	SO	SO	SO	94T	PG1DIRMED84	PP1DIRMED84

OUVRAGES CD 84

Nom de la voie empruntée par les convois	Gestionnaire de la voie empruntée par les convois	Nature de l'ouvrage	Identifiant de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Distance par rapport au point de repère de la voie (PR + abscisse)	Nature du franchissement	Commune	Gestionnaire de l'ouvrage	Caractéristiques maximales des convois			Sens de circulation pour les voies à sens unique		Code de prescription générale (voir annexe 2)	Réseau TE et code de prescription particulière (voir annexe 2)
									Largeur maximale (m)	Longueur maximale (m)	Hauteur maximale (m)				
RD907	CD84	VIPP	OA0095	Pont sur le canal Crillon	PR 53+1002	Canal + RN129	Avignon	CD84	0	0	0,00		72T	PGCD84	Supression PP1CD84
RD900	CD84	PRAD	OA0068	Pont sous la RD907	PR 0+290	RD900	Avignon	CD84	12		4,50		94T	PGCD84	PP2CD84
RD26	CD84	Poutres + hourdis	OA0386	Pont sur le Lauzon	PR 10+210	Rivière Le Lauzon	Bollène	CD84	6,85			Sud-Nord	94T	PGCD84	PP3CD84
RD243	CD84	Poutres + hourdis	OA0516	Pont sur le canal de décharge de la CNR	PR 1+302	Canal CNR	Bollène	CD84	8				94T	PGCD84	PP4CD84

OUVRAGES SNCF

Nom de la voie empruntée par les convois	Gestionnaire de la voie empruntée par les convois	Nature de l'ouvrage	Identifiant de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Distance par rapport au point de repère de la voie (PR + abscisse)	Nature du franchissement	Commune	Gestionnaire de l'ouvrage	Caractéristiques maximales des convois			Sens de circulation pour les voies à sens unique		Code de prescription générale (voir annexe 2)	Code de prescription particulière (voir annexe 2)
									Largeur maximale (m)	Longueur maximale (m)	Hauteur maximale (m)				
N7	DIRMED	Portique béton armé	23120	Avignon Sud	634+688	Pro	AVIGNON	SNCF Réseau ARA	-	-	-	-	72	PG1SNCFARA	_
D 994	CD84	PRo TPE		Ouvrage situé sur la Ligne 830 000 au Km 694,154	694 + 154	PRo	BOLLENE La Croisière	SNCF réseau PACA	10 m	Sans objet	Sans objet	sans objet		PG1SNCFPACA	
RD 907	CD84	PRo mixte acier/béton		Ouvrage situé sur la Ligne 925 000 au Km 2,247	2 +247	PRo	AVIGNON	SNCF réseau PACA par délégation du CD 84	6 m	Sans objet	Sans objet	sans objet		PG1SNCFPACA	

ANNEXE 4 – arrêté modificatif n° 3
VAUCLUSE
Prescriptions générales (PG) et prescriptions particulières (PP)

Gestionnaire ou Compétence police de la circulation	Code PG et code PP	Application des PG et PP	Prescriptions générales et prescriptions particulières
ORANGE (police)	PP1ORANGE	Voies qui composent l'itinéraire en agglomération	- Circulation des convois exceptionnels en partie agglomérée de la commune uniquement de 21h à minuit.
ROBION (police)	PP1ROBION	Voies qui composent l'itinéraire en agglomération	- Circulation des convois exceptionnels en partie agglomérée de la commune uniquement de 20h à 7h.
APT (police)	PP1APT	Voies qui composent l'itinéraire en agglomération	- Circulation des convois exceptionnels en partie agglomérée de la commune de 19h00 à 05h00 uniquement. Contacter la Police Municipale au 04.90.74.00.13. avant le passage du convoi, dans l'après-midi le jour du passage ou la veille en cas de passage un dimanche ou un jour férié. Ces prescriptions peuvent être modifiées en cas de manifestations ou de travaux.
CCRLP Communauté de commune Rhône Lez Provence (gestionnaire)	PP1CCRLP	Voie intercommunale de la ZA de Servattes	- Les transports exceptionnels sont autorisés (sauf opposition temporaire exceptionnelles) à emprunter la voie de la ZA de Servattes à partir du Rond de Servattes, en lieu et place de la route départementale 26 (parallèle à la voie de ZA de Servattes) en raison de la cassure trop importante en sortie du rond point de Servattes et en entrée RD 26 (cf itinéraire alternatif dans TENet).
SNCF ARA (gestionnaire)	PG1SNCFARA	PRo N7 Avignon Sud PK 634,688	- Voir Prescriptions Générales SNCF Réseau V4 du 11/09/2017

Gestionnaire ou Compétence police de la circulation	Code PG et code PP	Application des PG et PP	Prescriptions générales et prescriptions particulières
SNCF PACA (gestionnaire)	PG1SNCFPACA	Pro D994 Bollène L830.000 PK 694 + 154 Pro D907 Avignon L925.000 PK 2 + 247	- Voir Prescriptions Générales SNCF Réseau V4 du 11/09/2017
SNCF PACA (gestionnaire)	PP1SNCFPACA	Pro D 994 Bollène L830.000 PK 694 + 154	- Charge à l'essieu inférieur ou égal à 12 tonnes. Espacement mini entre deux essieux successif 1.36 m. « La circulation sur les ponts est autorisée au pas (c'est-à-dire à une vitesse Inférieure à 15Km/h), seul sur chaque ouvrage et au centre de la chaussée ». « la distance transversale (des essieux) doit être comprise entre 1.80m et 3.30 m. En dehors de cette fourchette, une autorisation spécifique doit impérativement être sollicitée »
SNCFPACA (gestionnaire)	PP2SNCFPACA	Pro D907 Avignon L925.000 PK 2 + 247	- Charge à l'essieu inférieur ou égal à 12 tonnes. Espacement mini entre deux essieux successif 1.36 m. « La circulation sur les ponts est autorisée au pas (c'est-à-dire à une vitesse Inférieure à 15Km/h), seul sur chaque ouvrage et au centre de la chaussée ». « la distance transversale (des essieux) doit être comprise entre 1.80m et 3.30 m. En dehors de cette fourchette, une autorisation spécifique doit impérativement être sollicitée ».
CD84 (gestionnaire)	PG1CD84	Ensemble des RD qui composent les itinéraires	- Charge à l'essieu maxi 13 T. - Passage sur les divers ouvrages de chaque itinéraire : <ul style="list-style-type: none"> ➤ A vitesse réduite et régulière ; ➤ Sans freinage ; ➤ Sans autre circulation pour ne pas accumuler les charges ; ➤ Au milieu des voies de circulation hormis spécifications particulières.

Gestionnaire ou Compétence police de la circulation	Code PG et code PP	Application des PG et PP	Prescriptions générales et prescriptions particulières
CD84	PP1CD84	VIPP sur le canal Crillon – RD907 PR53+1002	Prescription supprimée
CD84	PP2CD84	Pont sous la RD907 – RD900 PR 0+290	- Le gabarit de l'ouvrage est limité à 4,50 m.
CD84	PP3CD84	Pont sur le Lauzon – RD26 PR 10+210	- Passage TE interdit sur l'ouvrage aval. - Le franchissement du pont sur le Lauzon se fait sur l'ouvrage amont.
CD84	PP4CD84	Pont sur le canal de décharge CNR – RD243 PR 1+302	- Le franchissement du pont se fait au centre de l'ouvrage (au plus près de l'axe du tablier, à cheval sur la bande axiale).
CD84	PP5CD84	Pont sur les voies SNCF (PK 694-154) – RD994 PR 1+629	- Le franchissement du pont sur les voies SNCF (la Croisière) se fait au centre de l'ouvrage (sur la voie centrale, voie de rabattement).
CD84	PP6CD84	Pont sur la D225 - RD907 PR 0+0	- Interdiction de franchissement de l'ouvrage pour tout convoi supérieur à 48T
CD84	PP7CD84	Emprunt du giratoire G206 (D53)	- Hauteur limitée à 5m50 pour l'emprunt du giratoire G206, passage inférieur de la D225

Gestionnaire ou Compétence police de la circulation	Code PG et code PP	Application des PG et PP	Prescriptions générales et prescriptions particulières
DIRMED	PG1DIRMED84	Ensemble des RN qui composent les itinéraires	<p>Le transporteur devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier qu'il n'y a aucune interférence entre le passage du convoi et d'éventuels chantiers ou manifestations sportives programmées sur l'itinéraire. Pour cela il devra impérativement prendre l'attache du PC de Nîmes 15 jours avant - vérifier qu'aucune dépose de signalisation (police ou directionnelle) est imposée par le passage du convoi. Dans le cas contraire, il devra impérativement prendre l'attache du PC de Nîmes 15 jours avant. La dépose sera effectuée exclusivement sous contrôle des services de la DIR Méditerranée (CEI de La Croisière et CEI des Angles). Les ensembles de signalisation devront être reposés immédiatement après le passage du convoi. Les frais inhérents à ces opérations resteront à la charge du pétitionnaire. - pour tout convoi de largeur >4,5m, prévenir impérativement le PC de Gap 15 jours avant - pour tout contresens, prévenir impérativement le PC de Gap 15 jours avant - aviser par téléphone le PC de Nîmes une heure avant le passage du convoi, la veille pour des passages de nuit. <p>Contact PC-Nîmes : par téléphone du lundi au vendredi de 8h à 17h au 04 66 23 61 49 ou par mail à l'adresse pc-nimes@developpement-durable.gouv.fr</p> <p>Le franchissement des ouvrages (listés en annexe 10) devra se faire isolément sans circulation simultanée, sans accélération, ni freinage, au pas, dans l'axe des ouvrages.</p>
DIRMED	PP1DIRMED84	N86 du PR 0 +000 à 3 + 180	Pour le passage des convois, les restrictions en largeur sont 5,50 mètres de jour et 4,50 mètres de nuit.
DIRMED	PP2DIRMED84	N7 au PR 22 + 087 ouvrage de franchissement de l'Aygues n° 772208	Le gestionnaire de voirie DIRMED sera consulté pour le franchissement de tout convoi de plus de 70 tonnes

Gestionnaire ou Compétence police de la circulation	Code PG et code PP	Application des PG et PP	Prescriptions générales et prescriptions particulières
ASF	PG1ASFDREPCA	Pro A7/1475 A7/D994 et Pro A7/1820 A7/D907	Pour tout passage sur l'axe autoroutier d'un convoi respectant les caractéristiques de tonnage prescrites aux PP prendre contact avec le service gestionnaire des transports exceptionnels : tel 04 75 75 20 00 et Contact-te-RAA@vinci-autoroutes.com au moins 4 jours à l'avance
ASF	PG1ASFDREPCA	Pro A7/1475 A7/D994 et Pro A7/1820 A7/D907	Si le convoi ne respecte pas une ou plusieurs ds prescriptions générales ou particulières, une demande d'autorisation individuelle doit être faite avec un préavis de 6 semaines minimum sur le document type CERFA adapté et fera l'objet d'un avis de passage par ASF
ASF	PP1ASFDREPCA	Pro A7/1475 A7/D994	Seuls les convois respectant les critères de la première catégorie de l'arrêté du 4 mai 2006 sont autorisés (tableau A à G1 de l'annexe2). Information portée par le service instructeur : une autorisation individuelle pour emprunt de l'ouvrage sera à solliciter pour les convois de plus de 48 tonnes et de moins de 72 tonnes ; lors de l'instruction de cette demande qui vient en complément de l'autorisation "carte 72 tonnes" , les services d'ASF seront consultés ; la durée de validité de cette autorisation pourra être inférieure à celle de la carte nationale.
ASF	PP3ASFDREPCA	Pro A7/1820 A7/D907	Seuls les convois respectant les critères de la deuxième catégorie de l'arrêté du 4 mai 2006 sont autorisés (tableau A à G1 de l'annexe2).
ASF	PP4ASFDREPCA	Pro A7/1820 A7/D907	Deux convois de deuxième catégorie ne pourront pas se croiser ou se doubler.

Gestionnaire ou Compétence police de la circulation	Code PG et code PP	Application des PG et PP	Prescriptions générales et prescriptions particulières
TCRA gestionnaire du TRAMWAY Territoire commune d'Avignon Gestionnaire de voirie communauté d'agglomération du Grand Avignon	PP1GATCRA	Avenue Pierre de coubertin Carrefour avec avenue Roland Garros	<p>Le franchissement de la voie de tramway se fait dans le respect des prescriptions suivantes :</p> <p>REPARTITION DE CHARGE : charge à l'essieu inférieure ou égale à 13 T ; pour une distance inter-essieu inférieure ou égale à 10 T la charge à l'essieu doit être inférieure à 10 T.</p> <p>CONTRAINTE DE HAUTEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - HAUTEUR > 5m : une consignation électrique de la ligne d'accompagnement des câbles (LAC) est obligatoire ; la demande de consignation doit être faite au plus tard 4 jours ouvrés auprès de travaux.tcra@transdev.com ou au 07 77 96 53 72 (heures ouvrées) et 06 09 65 49 99 (H24). Le passage se fera entre 2h et 5h du matin. La prestation assurée par TCRA est payante mais le transporteur peut bénéficier d'une gratuité le dernier lundi de chaque mois ainsi que les 3 nuits consécutives. - HAUTEUR comprise entre 5 et 6 m : un relevage de la LAC par grue est obligatoire ; la demande doit être faite au plus tard 8 semaines avant le passage auprès de travaux.tcra@transdev.com ou au 07 77 96 53 72 (heures ouvrées) et 06 09 65 49 99 (H24). La prestation sollicitée par TCRA et assurée par un tiers est payante.